

# FLASH Snia-Ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2022 - N°

110

## Dans ce numéro...

- **Éditorial**
- **Agenda social : ministre**
- **Actualité : recrutement, promotion**
- **Vie fédérale et syndicale : congrès, instances**
- **Elections professionnelles : c'est fait !**
- **Lycée : comité de suivi, maths**
- **Académies : Toulouse**
- **International : OCDE**
- **Adhésion**

**Directeur de la publication**  
Christian Champendal

**Rédacteurs en chef**  
Christian Champendal  
Mohammed Darmame  
Danielle Kunemann  
Marie Musset

**Impression**  
Tactic Impressions  
01 39 86 19 08

CCPAP : 0126505659  
5 numéros par an

## Contact

**Mail**  
snia-ipr@unsa-education.org

**Site Internet**  
<http://snia-ipr.fr/>



## Une preuve de confiance !

20  
23

Le SNIA-IPR UNSA vous présente ses meilleurs voeux



L'UNSA Éducation agit avec Solidarité laïque  
dans sur la plateforme « [Soutenons tous les réfugié·es en provenance d'Ukraine](#) ».  
Soutenons tous les réfugié·es ! (déduction fiscale de 66% de la somme versée)

**Snia-ipr**





« Questions de droit, décryptage des nouveaux textes de loi, rappel de la jurisprudence... »



VOUS AVEZ  
LE DROIT  
DE SAVOIR  
TOUTES LES RÉPONSES DANS LES  
TRIBUNES DU BÂTONNIER FRANCIS LEC  
SUR AUTONOME-SOLIDARITE.FR

Pour L'ASL, la prévention est la première des protections



[www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)

*Le réel, c'est quand on se cogne.*  
(Jacques Lacan)

## Snia-ipr



Chères et chers collègues,

Il y a une part de vérité dans cette citation lacanienne dont l'action syndicale peut témoigner. Pour la nôtre, la réalité s'est imposée de diverses façons depuis la rentrée et, ce qui n'est pas pour déplaire, plutôt positivement...

La séquence électorale écoulée, réellement intense, nous a mobilisés pour constituer une liste commune des syndicats d'inspecteurs de l'UNSA: SEJS, SI.EN, SNIA-IPR, déposer listes et professions de foi, faire campagne, communiquer, mobiliser adhérent.e.s, sympathisants. Comme en 2018, la solution de vote, avec la récupération de notices papier en vue d'un vote électronique, une procédure de réassort du portail électeur et du code de vote complexe voire compliquée, etc. s'est avérée peu ergonomique pour les agents itinérants que nous sommes. Malgré cela, nous avons eu la joie de la victoire le 8 décembre avec une belle preuve de confiance des collègues et le gain de 5 sièges sur 6 à la CAPN des inspecteurs (analyse en pp.11-12).

Le ministre nous a reçus en audience le 7 novembre. Les préoccupations d'actualité ont été évoquées sur une base de réalisme sincère : la réforme du lycée, la réforme du collège à venir, envisagée cette fois *"sans chamboulements"*, les organisations et contenus pédagogiques, didactiques et éducatifs, la nécessité de prendre en compte le bien-être des élèves ainsi que celui des agents concernés, les temporalités et tout naturellement des aspects corporatifs qui comptent, dont ceux des IA-IPR : statutaire, indemnitaire et indiciaire, missions et métiers. (compte-rendu en p.4).

Un nouvel agenda social s'ouvre dès ce mois de décembre, qui déploiera deux faces bien connues d'une même pièce : missions, métier et statutaire. Des réponses concrètes sont nécessaires. Le ministre, en audience avec le Conseiller social et le Conseiller pédagogie s'y est engagé, convenant que notre « *situation mérite des réponses appropriées* ». Contrairement au précédent, cet agenda doit permettre de travailler à la fois techniquement et sereinement, conformément à nos mandats, que ce soit la revalorisation indiciaire ou l'amélioration du RIFSEEP, ses aspects pécuniaires mais également, ses aspects "symboliques" de classement dans des groupes de fonction liés à une connaissance fine de notre travail quotidien. L'enfer ou le paradis ne sont pas de notre ministère, mais dans les détails bien des choses se nichent...

En attendant la suite, sel de l'action syndicale, nous avons savouré quelques victoires :

Un complément indemnitaire annuel sera servi en 2023, qui implique justement une évaluation par le supérieur hiérarchique direct. Celle-ci reste à améliorer réellement pour les évaluateurs que nous sommes. Nous serons vigilants sur les modalités de versement de ce CIA.

Après une longue bataille, avec l'appui indéfectible de l'UNSA-Éducation, la publication au journal officiel du 9 décembre 2022 du *Décret n° 2022-1534 du 8 décembre 2022 modifiant le décret n° 2015-1087 du 28 août 2015* portant régime indemnitaire spécifique en faveur des personnels exerçant dans les écoles ou établissements relevant des programmes REP ou REP+, étend l'indemnité de fonctions aux inspecteurs en charge d'au moins un réseau. Sa mise en œuvre dans les académies sera à suivre avec vigilance.

Comme pour l'obtention de ces indemnités REP et REP+, l'action du SNIA-IPR s'inscrit dans la durée. Afin de la pérenniser, votre soutien est indispensable plus que jamais ! (bulletin d'adhésion en p.19)

**Prenons soin de nous, continuons de penser aux autres en 2023.**

Ce numéro #110 est numérique.

L'infolettre mensuelle du Snia-Ipr n°6 est en ligne.

**Christian Champendal**

Secrétaire général

## Rencontre avec le Ministre « pour (construire ensemble) une école engagée »

MENJ : Pap Ndiaye (Ministre), Thierry Leroux (Conseiller aux Affaires pédagogiques et aux savoirs fondamentaux), Laurent Crusson (Conseiller social) SNIA-IPR UNSA : Christian Champendal (SG SNIA-IPR-UNSA), Marie Musset (SGA SNIA- IPR-UNSA), Mohammed Darmame (SGA SNIA-IPR-UNSA)

**L**e ministre, accompagné de Thierry Leroux et Laurent Crusson, a donné rendez-vous au Snia-ipr UNSA, lundi 7 novembre.

À l'ordre du jour : réformes du collège et du lycée, agenda social des IA-IPR. Le Ministre rappelle d'emblée que les IA-IPR, experts disciplinaires de haut niveau, ont des missions et des fonctions « *absolument essentielles* » dans le pilotage pédagogique des académies. Il confirme son intention de rencontrer l'ensemble du corps des IA-IPR.

Le Ministre reconnaît les questions de carrière et de charge de travail des IA-IPR, il est attentif à ne pas l'alourdir avec une réflexion à mener autour du recentrage autour des missions essentielles. Les aspects techniques afférents seront vus avec le secrétariat général dans le cadre de l'agenda social ; l'attractivité du métier est au cœur du débat.

Désireux d'information concrète, il souhaite que l'échange se prolonge sur les réformes du lycée, dont il mentionne la perfec-tibilité, et celle à venir du collège.

Prenant acte d'une fluidité retrouvée, de rendez-vous réguliers avec ses collaborateurs depuis mai (Directeur de l'encadrement, Directeur du cabinet, Conseiller social, Conseiller à la pédagogie), ainsi qu'une bilatérale fédérale fin août, nous remercions le Ministre et ses collaborateurs, pour la qualité générale des échanges.

Nous rappelons l'engagement des IA-IPR dans l'impulsion des réformes, celle du lycée et celle du collège, nos contributions constructives, sur les mathématiques par exemple. Notre travail au sein des 23 organisations de l'UNSA-Éducation aboutit à des propositions concrètes : rendez-vous de carrière, évaluation des établissements, contrôle continu au baccalauréat et bien d'autres sujets, avec toutefois le sentiment de ne pas avoir été toujours entendus.

Nous posons un constat de perte de sens dans la mise en œuvre des réformes, avec des agendas contraints, des ruptures en cas d'alternance politique (réforme du collège) ou d'absence de bilans. Le cas des PPCR, en est l'illustration, que ce soit en nombre de RDV de carrière, de calendrier (rétrécissement de la durée entre le 6<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> échelon, impact du 3<sup>e</sup> RDV de carrière sur le passage à la hors classe et la suite de la carrière des agents). Cette évolution a révélé la difficulté d'assurer l'évaluation individuelle des agents dans un cadre réglementaire, soutenu au départ, et de poursuivre l'accompagnement collectif des équipes disciplinaires qui constituait le point culminant des visites d'inspection ou diverses pratiques d'observations transversales ou de dispositifs à visée pédagogique.

Cette perte de sens se manifeste dans l'exercice de nos missions avec des tâches qui s'accumulent, disciplinaires, transversales, pédagogiques et systémiques, des demandes transmises dans l'urgence. Nous appelons à retrouver la sérénité, en priorisant nos missions, demande formulée depuis plusieurs années, pour éviter que la dispersion ne devienne un élément structurel de notre métier.

Le Ministre convient que le bien-être des élèves doit aussi être celui de tous les agents, rappelle que ces éléments seront abordés dans le cadre de l'agenda social. Il aborde ensuite le projet de réforme du collège. Il ne s'agit pas d'une « *réforme cathédrale* », il évoque le CNR en cours, avec la participation de milliers d'établissements dans lesquels la communauté éducative a la possibilité de construire des projets qui bénéficient d'une marge d'autonomie.

Nous rappelons que la réforme précédente du collège, qui n'a pu être menée à terme, offre des leviers importants, personnalisation des parcours des élèves, dispositifs d'aide et de remédiation en 6<sup>e</sup> articulés avec l'évaluation diagnostique, transdisciplinarité, pédagogie de projet, compétences et travail collectif des équipes, autant de lignes de force qui requièrent toujours des efforts. Le ministre l'assure, cette réforme sera « *fine, subtile, sans chamboulement* ». Les versants de la transversalité et du collectif sont développés; les dispositifs existants doivent être réinvestis (AP, conseil école collège, EPI, etc.).

Le Ministre évoque la réforme du lycée, les programmes, l'épreuve du baccalauréat. Nous rappelons que cette réforme a été menée dans un temps trop contraint, une situation sanitaire inédite, des ajustements multiples décidés par la suite. L'épisode de l'harmonisation des notes de la session 2022 a créé un émoi parmi les collègues. À l'issue de cette session, nous avions émis le souhait d'un GT « *bilan technique* » global d'une « *réforme* » du lycée. Nous restons disponibles pour faire part de nos analyses et propositions sur tous les pans : évaluation, enseignements, harmonisation, suivi des parcours. La voie technologique est un enjeu certain, complexe, tertiaire/industriel, flux, nos propositions de modification du grand oral (GO), de changement des coefficients. Le Ministre est intéressé par toute contribution de notre organisation sur ces deux dossiers.

Avant de terminer cette audience, nous faisons part à Monsieur le Ministre, de l'aggravation du manque d'attractivité du corps des IA-IPR, qui se traduit par une baisse constante des inscrits au concours, de postes non pourvus y compris après le mouvement des détachés. L'accès des agrégés (corps vivier) à la hors-échelle B délinéarisée, l'allongement de la durée pour les IA-IPR d'accéder à la hors classe (8 ans environ), les conditions d'affection à l'issue de l'admission au concours avec en général la nécessité de changer d'académie, sans bénéficier d'une aide financière, constituent un frein pour convaincre les professeurs agrégés ou les personnels de direction ayant un réel potentiel pour contribuer activement à l'action des IA-IPR dans le pilotage pédagogique des académies. Le Ministre convient que cette situation mérite des réponses appropriées.

Nous le remercions pour la qualité d'écoute et prenons acte de la poursuite de la réflexion lors de rencontres ultérieures.

# Congrès du SI.EN UNSA

## Intervention du SNIA-IPR UNSA



### Le SNIA-IPR UNSA salue les congressistes du SIEN-UNSA

**L**e ministre souhaite « *Construire ensemble une école engagée* ». Engagés dans l'École, nous le sommes et nos syndicats partagent bien sûr ces valeurs républicaines : mixité scolaire et sociale, éducation inclusive, laïcité respectueuse. Notre engagement est chevillé au service public d'éducation.

Syndicats des métiers de l'inspection à l'Éducation Nationale, au côté des autres OS de l'UNSA Éducation, nos organisations SEJS, SIEN et SNIA-IPR travaillent actuellement à la préparation des élections professionnelles du 1er au 8 décembre. Nous espérons égaler ou dépasser nos scores de 2018, pour nous 73,5% des voix.

Malgré la difficulté de l'agenda social précédent, nos rencontres montrent que nos voix expertes sont entendues, insuffisamment reconnues. Nos approches respectives s'enrichissent de nos échanges dans la fédération.

Nos positions diffèrent sur des aspects importants d'organisation des corps d'inspection, ces différences sont l'expression de la démocratie interne et des mandats que portent nos syndicats. Nous travaillons ensemble à construire, à proposer des réponses, dans un respect mutuel.

L'insatisfaction des inspecteurs perdure, augmente : leurs conditions de travail sont insatisfaisantes pour 70% des collègues, qui souffrent d'un manque de perspectives de carrière (Baromètre 2022). Cette insatisfaction rejoue celle de bien des catégories

de personnels. Chez nous, IA-IPR, le manque d'attractivité est chronique depuis 2018, le concours de recrutement 2022 l'a encore montré.

Dans l'agenda social à venir, nous demanderons des avancées concrètes, nous serons exigeants.

Votre thématique de congrès "*Evaluer le système, évaluer l'acteur*", au cœur de nos métiers, mobilise notre expertise pour la réussite de tous les élèves. Nous avons collaboré largement sur ce thème : évaluation des agents dans le cadre des rendez-vous de carrière du Parcours protocole carrières et rémunérations (PPCR), évaluation des établissements et des écoles.

Notre congrès à Reims en septembre 2021 a aussi abouti à des mandats sur l'évaluation des élèves, des agents et des dispositifs.

Nous saluons l'engagement syndical des membres du SI.EN, de vos instances, présents à ce congrès. Nous partageons l'engagement dans l'action, la motivation de valoriser les corps d'inspection, de servir individuellement et collectivement l'ensemble des collègues.

Le SNIA-IPR UNSA vous souhaite des travaux féconds dans la convivialité de mise.

**Christian CHAMPENDAL**  
SG du SNIA-IPR UNSA

# Comité Technique Ministériel de l'Éducation Nationale (CTMEN) :

**CTMEN du 26 octobre** : concours exceptionnel académique CRPE, nouveaux textes indemnité REP-REP+, décentralisation concernant les personnels IATSS, ATRF et BIB.

**CTMEN du 23 novembre 2022** : organisation et fonctionnement du service de l'inspection générale de l'éducation du sport et de la recherche (IGESR), compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports. Nouvelle délibération du CTMEN le 13 décembre 2022 après vote unanime défavorable lors de la séance du 23 novembre 2022.

**CHSCTMEN du 22 novembre 2022** : dernier de la mandature réuni pour dresser des bilans et tracer des perspectives dans le cadre des orientations stratégiques : – Rapport national d'activité relatif à la médecine de prévention – Orientations stratégiques ministérielles 2023 – Bilan du fonctionnement des CHSCT et perspectives dans le cadre de la formation spécialisée. CSE du 13 octobre 2022 : arrêté modifiant l'arrêté du 3 novembre 2020 relatif à la délivrance d'une attestation de langues vivantes à la fin du cycle terminal à compter de la session 2021 du baccalauréat général et technologique.

**CSE du 24 novembre 2022** : arrêté modifiant l'arrêté du 5 juin 2019 modifié relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de l'Esame di Stato (Esabac), Arrêté ESABAC, Arrêté parchemin Diplôme Bac GT, Arrêté calendrier scolaire.

**CSE du 15 décembre 2022** : projet d'arrêté relatif à la place des mathématiques dans les enseignements de la classe de première générale du lycée à compter de l'année scolaire 2023-2024, et à leur évaluation pour le baccalauréat.



## Parutions UNSA-Éducation

- **L'Éduc' Mag N°173,**
- **Questions d'éducation N°47**  
Qu'est-ce que co-éduquer ?

# Recrutement des contractuels, le point de vue des chercheurs

**AU GUICHET DU RECTORAT. LE TRAVAIL DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANT·ES CONTRACTUEL·LES DANS LE SECOND DEGRÉ**  
 Caroline Bertron, Hélène Buisson-Fenet Céreq | « Formation emploi » 2022/3 n° 159 | pages 161 à 184 ISSN 0759-6340 DOI 10.4000/formationemploi.10890

Le recrutement des contractuels est devenu une activité régulière des IA-IPR et des services. Les chercheuses Hélène Buisson-Fenêt et Caroline Bertron ont observé le rôle des différents acteurs dans ce que l'on peut bien appeler un « *marché local de l'enseignement* ». Elles soulignent que ce travail est relativement novateur et le terrain méconnu. Pourtant les contractuels sont toujours plus nombreux dans notre ministère, passant de 3,5 % en 2008 à 8,5 % en 2018. Ces contractuels ont généralement moins de 30 ans et plus d'un sur deux est une femme. En 2019 le bilan social du MEN estimait à 9,6 % des enseignants du second degré public le nombre de contractuels; parmi eux 75 % en CDD.

Les entretiens menés dans l'académie de Lyon montrent différentes logiques quant aux priorités à donner pour couvrir les besoins d'enseignement- priorités dont les acteurs – gestionnaires et inspecteurs- ont conscience mais auxquelles ils répondent évidemment en fonction de leur champ professionnel. La réussite de ce travail est importante pour lutter contre le sentiment national d'une pénurie enseignante structurelle, même si les contractuels sont plus présents en Île-de-France, dans les régions rurales, montagneuses, mal desservies ou pénalisées par un marché immobilier excédant les salaires des enseignants. Une part importante du travail des services est donc de constituer des viviers. Les candidats peuvent sélectionner jusqu'à 4 disciplines parmi les 250 proposées, des gestionnaires identifiant que des candidats font des choix parfois aléatoires au sein de ces disciplines. Le chef d'établissement intervient en amont et en aval du recrutement : il peut solliciter l'inspecteur, déposer une fiche de poste à pôle emploi, porter un avis sur la qualité du remplacement effectué.

Les chercheuses insistent sur les exigences des inspecteurs qui seraient mises à distance par les gestionnaires, les IA-IPR ayant "tendance à être exigeant sur le diplôme" (sic) ou à vouloir adapter certains profils à certains niveaux d'enseignement. Elles soulignent que c'est dans les disciplines en faible tension que la logique inspectoriale, centrée sur l'importance de la discipline, l'emporte, et que les interactions entre inspecteurs et gestionnaires deviennent plus nombreuses dès lors que les disciplines sont en tension et qu'il faut négocier ou transiger avec plusieurs critères. Les matières déficitaires conduisent plus souvent à des évaluations co-construites entre gestionnaire et inspecteur.

Cet article ouvre une porte sur une partie peu connue de la ruche qu'est un rectorat. Les chercheuses insistent sur « coopération et concurrence » entre ligne administrative du rectorat



et ligne pédagogique des IA-IPR : en effet s'il s'agit de mettre un enseignant devant tous les élèves, il s'agit aussi de mettre un enseignant dont on peut s'assurer de la compétence didactique et de l'expertise pédagogique – gage de la réussite des élèves. Dans l'état du vivier actuel, cette quadrature du cercle est à notre avis vécue de la même façon par les gestionnaires et par les inspecteurs, et la recherche de la meilleure solution possible partagée.

Les postes les plus difficiles à couvrir sont les contrats courts. L'appariement entre le poste et les vœux du contractuel est fait avec soin, notamment pour engager le contractuel à accepter - liberté que ne pourra prendre le lauréat de concours. Si les chercheuses considèrent que les TZR ont pour "mission" d'assurer les suppléances de courte durée, ce point est discuté sur le terrain par les titulaires de concours disciplinaire (affectés TZR généralement à leur "corps défendant" quand leurs voeux de poste stable ne peuvent être suivis). L'expérience prouve aussi que cette contrainte peut logiquement dissuader les contractuels de passer un concours : il faudra tenir compte, dans la crise du recrutement, de ce besoin partagé entre les enseignants quels qu'ils soient..

La Cour des comptes a récemment souligné le recours croissant au personnel contractuel, devenu désormais un enjeu significatif pour l'Education nationale. Cette réalité qui bouscule la notion même de concours, d'attente disciplinaire et d'équité territoriale est un défi partagé par tous les acteurs d'une académie. Le fait que les chercheuses travaillent dans le cadre du *projet ERC Teachers Careers* qui porte sur les transformations des carrières et la créativité du métier d'enseignant en Europe donne l'étendue du chantier à venir.

**Marie MUSSET**  
 Secrétaire générale adjointe du SNIA-IPR UNSA

## ACCÈS À LA HORS CLASSE 2023

Initialement prévu le 15 décembre, l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional hors classe du corps des Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux a été publié le 28 décembre.

Félicitation aux 94 collègues promus.

Lycée

## Comité suivi du lycée d'enseignement général et technologique et du baccalauréat



Cette séance du comité de suivi du lycée d'enseignement général et technologique et du baccalauréat s'est tenue mercredi 30 novembre 2022.

■ Le ministre remercie les copilotes, confirme son intention de prendre en compte les propositions du comité, d'entendre les personnels de direction et les inspecteurs. Un travail sur le contrôle continu, les parcours, la psychologie des élèves, le climat scolaire sont au programme. Les mathématiques en tronc commun sont abordées, le président du Conseil supérieur des programmes est sollicité pour la rentrée prochaine, puis celle de 2024. Le calendrier avec des EDS en mars, Parcoursup, le resserrement des programmes sont ensuite évoqués. Il faut "creuser les notions plutôt que courir". Des hypothèses sont envisagées pour la poursuite au troisième trimestre : repousser les épreuves de CC jusqu'en juin, la préparation de l'épreuve orale, des visites d'universités, un accompagnement à Parcoursup, une collaboration nécessaire avec le MESRI,...Il faut trouver des articulations. Pas de feuille de route "militaire" pour ce trimestre, qui ne sera pas non plus « liquide ». Une baisse de la spécialité maths, des résultats en baisse aux tests de positionnement en 2<sup>nde</sup>, en culture générale, une non-généralisation du tronc commun qui s'explique aussi par un manque de moyens et de ressources enseignantes.

■ Une présentation par Philippe Wuillamer (DEPP) des données de Rentrée scolaire 2022-2023, des choix d'enseignements de spécialité, ■ un bilan de Parcoursup 2022 et des évolutions

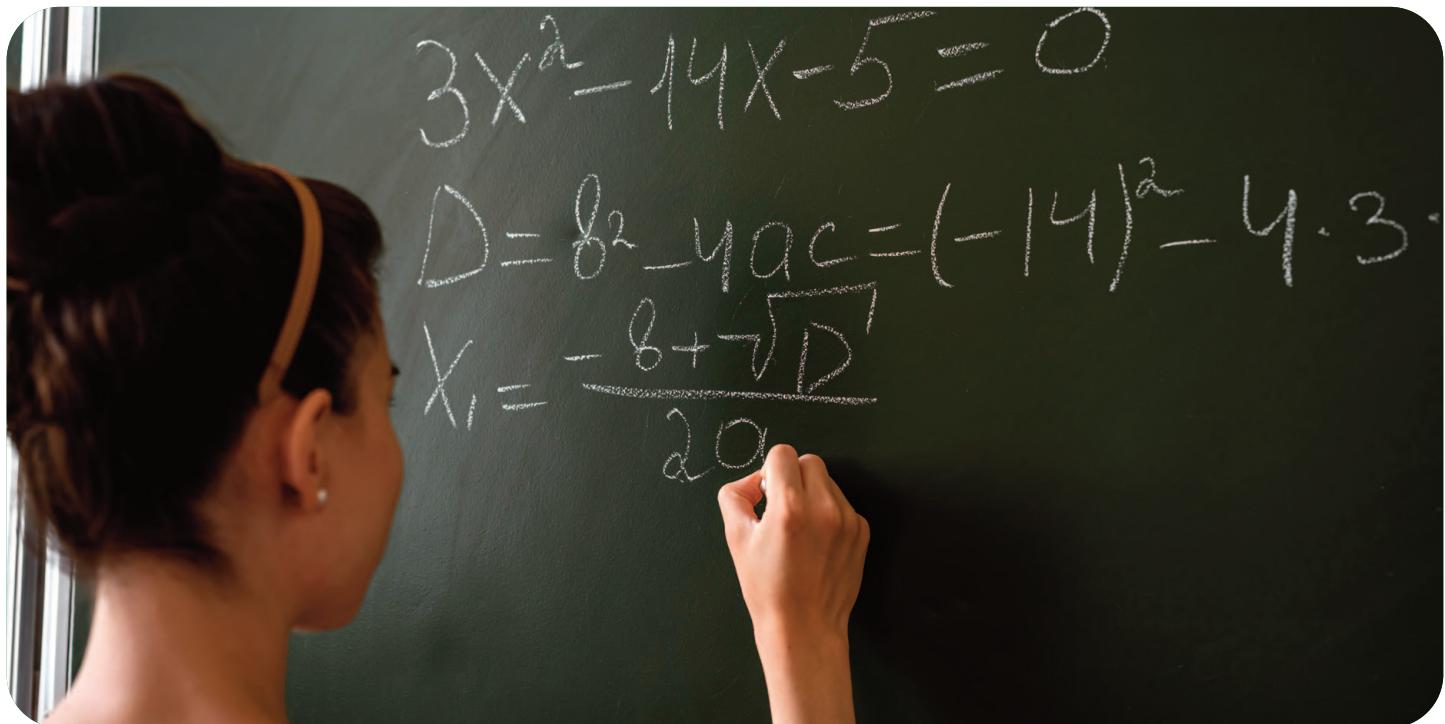
envisagées par Jérôme Teillard ■ les choix d'orientation des filles vers des parcours scientifiques par Olivier Sidokpohou (IGESR) ■ un tour de table sur les enjeux pédagogiques du troisième trimestre au LEGT : Pierre Mathiot développe la réflexion sur le calendrier contraint, des recours qui demeurent faibles, le lien avec le Supérieur, la réduction des écarts.

Nous intervenons sur les multiples contraintes de cette réforme, la temporalité nécessaire aux apprentissages, les articulations fines à trouver entre organisation et pédagogie, des collaborations transversales, collectives à mettre en œuvre, concrètement, pour (re)trouver du sens pédagogique pour tous les métiers et les personnels.

Jean-Charles Ringard conclut : confiance dans les acteurs, pragmatisme et équité, liberté pédagogique d'organisation, des contenus. Concernant l'évaluation, les EDS participent au CC, des pistes sont ouvertes : un poids supérieur au troisième trimestre, le retrait d'une note pénalisante, le calendrier des conseils de classe et des commissions d'appel, un basculement des notes du troisième trimestre en phase complémentaire, l'avis du conseil si le temps scolaire pour l'élève a été suffisant, des partenariats scolaire-supérieur.

Christian CHAMPENDAL  
SG du SNIA-IPR UNSA

# Assises des Mathématiques



**C**es Assises des 14 et 15 novembre 2022 ont mis en lumière les difficultés actuelles au niveau de l'enseignement supérieur en lien direct avec la disparition des mathématiques pour tous dans le lycée « Blanquer », mais aussi les craintes de l'industrie en ce qui concerne la capacité future d'innovation ainsi que l'indépendance industrielle de la France sur la scène européenne et mondiale.

La décision prise par le ministre pour la RS 2023 ne répond ni aux enjeux générationnels d'études ni aux enjeux nationaux voire internationaux autour de l'enseignement des mathématiques pour tous au lycée :

- le volume de cet « enseignement spécifique » est insuffisant pour garantir ne serait-ce même qu'une culture mathématique commune, nécessaire à tous les lycéens, futurs étudiants, y compris pour des études que l'on pourrait considérer à tort comme éloignées des mathématiques, or les Assises ont montré qu'il n'en est rien et que désormais même les recherches en sociologie recrutent des docteurs en mathématiques fondamentales ;
- l'enseignement spécifique aura un volume de 1,5h largement minoré face à l'enseignement scientifique disposant de 2h propres, quand un rapport inversé serait plutôt nécessaire comme l'ont montré les Assises ;
- l'enseignement spécifique de 1,5h ne permettra pas non plus, ou surtout, aux élèves choisissant la spécialité maths

en première de bénéficier d'une articulation suffisante avec le tronc commun, en temps et contenus d'apprentissages, pour être placés dans les mêmes conditions que d'autres spécialités (LVE 4,5h, HG 3h, EPS 2h) ;

- l'enseignement spécifique de mathématiques ne se distingue pas des autres enseignements, c'est une forme d'invisibilisation, d'accessoirisation, des mathématiques quand une promotion forte serait absolument nécessaire, tout particulièrement en direction des jeunes filles ;
- enfin, l'enseignement spécifique tel que défini, horaire et contenus, et surtout limité à la classe de première, ne permettra pas de préparer suffisamment les élèves à leurs études supérieures.

Une réflexion de fond est urgente pour redéfinir la place des mathématiques au lycée général à la RS 2024, en lien avec les enjeux de la diversité des études supérieures mais aussi avec les besoins de la recherche fondamentale en dehors des champs mathématiques stricto sensu ou de l'innovation industrielle.

Philippe Janvier  
membre du BN et DA Bordeaux

# Le ministre de l'Éducation nationale au Séminaire national des corps d'inspection



**L**e ministre est intervenu à Paris le 13 décembre 2022 auprès des inspecteurs de langues vivantes, IA-IPR et IEN second degré, au lycée Louis le Grand, dans le cadre du séminaire national des corps d'inspection de langues vivantes.

Il a adressé un message d'une quinzaine de minutes, rappelant l'importance de la maîtrise des langues étrangères dans le monde d'aujourd'hui, puis il a abordé la question des acquis des élèves en classe de 3e dans la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Evoquant le test Evalang des acquis des élèves dans certaines activités langagières en anglais qui s'est déroulé au printemps dernier, il a constaté les résultats peu satisfaisants d'un nombre important d'élèves, déplorant que 50% des élèves n'atteignent le niveau A2 en classe de troisième. Certes 19% des élèves dépassent, parfois largement, ce niveau mais qui ne sont pas assez nombreux au regard d'une scolarité qui débute à l'école en anglais pour la grande majorité des élèves.

Il demande de renforcer notre action et fixe des objectifs de résultats et de moyens. Il vise la réussite pour 96% des élèves. L'anglais est la première cible mais l'effort qui portera sur l'anglais bénéficiera à toutes les langues. Il annonce l'objectif de 80% de réussite pour 2024, à l'occasion du nouveau test Evalang ainsi que pour le test PISA 2025 qui aura lieu en 2025. Il considère qu'il est important d'entrer dans une culture de l'évaluation avec un suivi plus régulier de l'acquisition des compétences

et de leur mesure chez les élèves dans une progression pédagogique structurée. L'enseignement des langues doit être méthodique et structuré. Le travail sur l'anglais doit entraîner l'allemand, l'espagnol et l'italien, une *circulaire* parue ce jour fixe le cadre et les objectifs donnés.

Rappelant l'importance de l'exposition aux langues, il souhaite que les dispositifs d'acquisition des compétences soient renforcés. Plus de 800 assistants de langues supplémentaires seront présents à la rentrée prochaine. La place de l'anglais est renforcée, les programmes adaptés laissent une forte place au numérique. Il demande plus d'engagement et d'innovation. Les langues doivent être présentes au-delà des horaires scolaires. Les professeurs doivent être formés. Il rappelle que les mobilités physiques et virtuelles sont nécessaires pour donner du sens aux apprentissages et préconise qu'en collège, au moins une mobilité par an soit proposée à chaque élève. Le lien avec les DAREIC doit être resserré.

Dans le cadre de ces rendez-vous annoncés pour 2024 et 2025, un horizon est fixé pour le système éducatif et le niveau des élèves. Notre rôle sera central, le ministre compte sur l'action des inspecteurs.

Compte rendu de Nadja Isaac,  
membre du BN, IA-IPR LVE Nancy-Metz

## L'ANALYSE DU SNIA-IPR UNSA

la présence du ministre à ce séminaire LVER marque l'importance reconnue aux langues vivantes, nous nous en félicitons. Les IA-IPR de LV ont été de toutes les réformes précédentes, du collège et du lycée. L'impulsion de nouvelles pratiques, y compris en premier degré, la conception et l'animation de plans de formation, ont été constantes. Les inspections ou les observations menées, y compris croisées dans les nombreux dispositifs interdisciplinaires, ont permis de constater des inflexions positives, ancrées dans des activités langagières de communication. Ce travail a été structuré par le CECRL, auquel les programmes d'enseignement de langues vivantes du 1<sup>er</sup>, 2<sup>nd</sup> degré sont adossés depuis 2005. Évaluer est aussi enseigner, les outils du CECRL ont été progressivement pris en main par les équipes. Enseigner n'est pas qu'évaluer, notre organisation est vigilante, au plan quantitatif comme qualitatif, sur les protocoles standardisés déployés à divers niveaux des apprentissages et les conclusions tirées.

# Une belle preuve de confiance !

Les élections professionnelles se sont déroulées du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022. Pour les IA-IPR titulaires et détachés, la participation concernait trois scrutins : le CSAMEN, le CSA de proximité (académie) et la CAPN des corps d'inspection, née de la fusion des CAP des IA-IPR, des IEN et du SEJS, conséquence de la réforme de la fonction publique.

**C**omme pour les élections de 2018 la dématérialisation du scrutin, les conditions de mise à disposition dans les académies, des notices de vote comportant les codes de vote, pour des collègues souvent en itinérance, et les difficultés de procéder au réassort des codes de vote, ont transformé ce scrutin en un parcours du combattant, et selon le commentaire d'un collègue " j'ai voté mais il faut être motivé car la procédure est complexe".

Comme beaucoup d'organisations syndicales le redoutaient, la participation à ces élections au comité social d'administration ministériel de l'Education nationale CSA MEN qui est de 39,8 est en baisse de 2,8 points par rapport à 2018. Une baisse qui affecte les résultats des principales organisations représenta-

tives. Ainsi notre fédération avec ses 23 organisations, obtient **78289 voix**, en baisse de 10647. Malgré la perte d'un siège au CSA, la fédération demeure la deuxième organisation représentative avec **3 sièges au CSA MEN**.

S'agissant des élections à la CAPN des corps d'inspection, pour laquelle 6 sièges étaient à pourvoir la participation subit la même tendance, passant de 65% en 2018 (CAPN IEN + CAPN IPR et hors SEJS) à 53,67%. La liste commune SIEN, SNIA-IPR et SEJS obtient une large majorité avec 70,56% des votes exprimés, soit 1474 voix et obtient 5 des sièges. Le SUI-FSU issu de la fusion du SNPI-FSU et du SIA, obtient 17,9 % et prend le sixième siège (tableau ci-dessous)

	VOTE IJS 2018		VOTE IEN 2018		VOTE IA IPR 2018		VOTE 2022 IA-IPR + IEN + IJS	
	Inscrits : 306		Inscrits : 2154		Inscrits : 1266		Inscrits : 306	
	Exprimés	Pourcentage	Exprimés	Pourcentage	Exprimés	Pourcentage	Exprimés	Pourcentage
<b>TOTAL</b>	205	67 %	1463	67,9 %	769	60,74 %	2089*	53,67 %
<b>UNSA</b>	<b>176</b>	<b>85,9 %</b>	<b>1005</b>	<b>68,7 %</b>	<b>595</b>	<b>73,46 %</b>	<b>1474</b>	<b>70,56 %</b>
<b>SUI-FSU</b>			321	21,9 %	159 (SIA**)	19,63 %	374	17,9 %
<b>SGEN-CFDT</b>	29	14,1 %	137	9,4 %	56	6,91 %	199	9,5 %
<b>FO-FNECFP</b>			0	0 %	0	0 %	42	2 %

Le SNALC présent au scrutin de la CAPN du 2018, n'a pas présenté de liste ; FO, absent en 2018 a obtenu 40 voix en 2022. À l'issue du scrutin, les syndicats des trois corps d'inspection de l'UNSA EDUCATION, SNIA-IPR, SEJS et SI.EN ont publié le communiqué suivant :

## Une belle preuve de confiance !

Trois syndicats des corps d'inspection partagent des valeurs communes dans le respect des spécificités de chacun. Trois syndicats œuvrent pour améliorer la qualité de vie et des conditions de travail (QCVT), au sein de l'UNSA-Education, forte de ses 23 syndicats de tous les métiers de l'éducation.

Le SEJS, le SI.EN et le SNIA-IPR remercient vivement leurs adhérents, sympathisants, toutes celles et ceux mobilisés, qui ont renouvelé leur confiance en soutenant, malgré les difficultés et obstacles d'une solution de vote très peu ergonomique, les candidats de notre liste commune à la commission administrative paritaire nationale des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs de la jeunesse et des sports.

Le résultat de 70,56 % des votes exprimés en notre faveur à l'issue du scrutin, nous conforte dans la poursuite de notre action réformiste de progrès pour toutes et tous, pour un service public d'éducation de qualité et la réussite de tous les élèves, jeunes, sportifs-ives, mais aussi pour une meilleure reconnaissance de nos responsabilités et de notre engagement professionnel. Dans cette perspective, nous réclamons sans délai l'ouverture d'un agenda social pour nos trois corps, afin d'améliorer leur attractivité.

En CAP et de manière générale, au quotidien, nous serons au service des inspectrices et des inspecteurs pour défendre leurs intérêts.

Christian CHAMPENDAL Secrétaire général et Mohammed DARMAME Secrétaire général adjoint

# Toulouse



L'académie de se caractérise tout d'abord par son extension géographique avec 8 départements. La moitié des effectifs sont concentrés en Haute-Garonne, autour de la métropole toulousaine et sept autres départements, davantage ruraux. Cette spécificité géographique constitue une contrainte majeure dans l'exercice du métier. De par le faible maillage en réseaux de transports en commun, les déplacements prennent un temps important. L'académie est découpée en bassins, dont deux ou trois IA-IPR sont les contacts privilégiés des établissements.

Le collège des IA-IPR comprend 60 postes d'IA-IPR qui se réunissent tous les mois autour de thématiques académiques ou nationales. Un doyen est élu pour deux ans, assisté par deux assesseurs. Les moyens en aide à l'inspection restent très relatifs avec 53 IMP pour l'ensemble du collège des IA-IPR.

Quelques postes de conseillers techniques (Directeur de l'EAFC, Directeur du Pôle civique, CARDIE...) sont occupés par des IA-IPR, sans que cela ne constitue une généralité. Au sein du collège, une répartition des dossiers est effectuée de manière collégiale. Par exemple, deux collègues assurent la communication auprès du collège et de la DRANE pour les questions traitant du numérique éducatif.

Des lettres d'information mensuelles sont ainsi proposées à destination du collège.

Les priorités académiques correspondent bien sûr à celles de l'ensemble du territoire que peuvent vivre l'ensemble des collègues. Le fait que Toulouse soit une académie de deuxième partie de carrière pour les enseignants, fait que le nombre de rendez-vous de carrière reste acceptable en moyenne. Le recrutement et l'évaluation des contractuels certes en croissance ne constituent pas pour autant une spécificité académique.

Le collège des IA-IPR s'est mobilisé sur les différentes priorités nationales avec des visites dans l'ensemble des établissements de l'académie sur devoirs faits, la réforme du lycée, les projets d'évaluation... En cette rentrée, la mobilisation autour de l'accompagnement des projets dans le cadre du "CNR - Notre école, faisons-la ensemble" monte en puissance. Un peu plus de la moitié des collègues adhèrent au SNIA-IPR.

Ludovic LEGRY DA TOULOUSE  
et Fabien VERGES ex-DA TOULOUSE

## Carnet



**Notre collègue Patrick Caboche** est décédé dans sa 64<sup>ème</sup> année le 6 novembre 2022. IA-IPR depuis 2009, il a marqué l'académie de Lille où il est toujours resté en poste. Affaibli par la maladie, Patrick allait prendre sa retraite à la fin de l'année scolaire.

Enfant d'une famille ouvrière, Patrick a servi l'Education nationale jusqu'au bout. Son attachement à notre métier et à sa discipline (l'histoire-géographie) était remarquable. Passionné de géopolitique, il était référent Défense de l'académie de Lille depuis de nombreuses années.

Tous les collègues garderont de Patrick l'image d'un homme d'une gentillesse exceptionnelle et d'une profonde humanité. Pour les professeurs qu'il a inspectés, c'était « l'homme au chapeau », soucieux de les accompagner et de les conseiller. Patrick laisse un exemple d'engagement et de courage.

**Notre syndicat adresse toutes ses condoléances à son épouse et à sa famille.** Stéphane HENRY - DA LILLE

# Eric Charbonnier, Pierre Guédard,

**Les deux auteurs, experts au sein de l'OCDE, ont publié un article de 12 pages intitulé "Les réformes à l'horizon 2030 dans les pays de l'OCDE" dans le numéro 83 du mois d'avril 2020 de la Revue Internationale d'Education de Sèvres.**

**S**ous l'effet de la « mondialisation, des inégalités, de l'évolution technologique,... et de la rationalisation des dépenses. », les systèmes éducatifs sont sous tension et doivent s'adapter à des changements profonds. Or si « environ 500 réformes éducatives ont été lancées depuis les années 2000 », le déficit « de mise en œuvre peut mener à l'échec total ou partiel de la réforme, au sens où les changements escomptés ne sont pas observés au niveau de l'école ».

Pour y remédier, les auteurs proposent deux axes. D'une part un les moyens d'action qui sont à la disposition des gouvernements pour adapter les systèmes éducatifs aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle et qui doivent viser la qualité et l'équité et d'autre part un cadre d'analyse systématique afin d'élaborer une stratégie de mise en œuvre assurant la réussite.

Parmi les moyens d'actions, Eric Charbonnier et Pierre Gouédard listent d'abord l'amélioration des résultats de tous les élèves avec des programmes scolaires, associant les apprentissages théoriques, apprendre à apprendre, les « soft skills » et aux valeurs. Ensuite les établissements avec la revalorisation des personnels ; l'autonomie plus large des établissements associée au renforcement des dispositifs d'évaluation (élèves, personnels établissement). Enfin les systèmes avec un focus sur la cohérence entre les stratégies de gouvernance et le financement pour rehausser la performance du système éducatif. L'égalité en matière d'affectation des ressources doit s'accompagner d'une équité entre les établissements favorisés et défavorisés.

Dans un second temps les deux experts s'appuient sur la littérature existante pour proposer un cadre d'analyse qui explicite une stratégie de mise en forme cohérente des réformes des systèmes éducatifs. Ils identifient trois piliers fondamentaux qui se complètent selon eux.

D'abord les modalités et le calendrier de l'élaboration de la réforme. Une vision définie de façon collaborative apparaîtra plus légitime et renforcera l'idée que la réforme s'inscrit dans un horizon de long terme plutôt que dans un agenda politique ou idéologique. Ensuite s'assurer de l'engagement des parties prenantes. Toutefois les experts alertent au préalable sur le poids de l'opinion publique. « D'où l'importance d'établir une stratégie de communication adaptée aux différentes parties prenantes... pour justifier la réforme et communiquer clairement objectifs, résultats et progrès ». Les exemples issus des expérimentations menées dans le pays ou les exemples empruntés à l'étranger, renforceront la légitimité de la réforme auprès de l'opinion publique. Les règles et modalités de participation des parties prenantes dans la mise en œuvre d'une réforme qui se veut co-construite sont explicitées : transparence ; définition d'une répartition claire des tâches, des

responsabilités et des rapports hiérarchiques ; système de suivi pour confirmer les résultats, ...

Enfin, la nécessité de prendre en compte le contexte dans le processus de mise en œuvre d'une réforme. Celle-ci n'agit pas en vase clos ; elle exerce une influence sur un cadre légal préexistant qui l'influence également ». La place de l'institution est donnée à titre d'exemple. Ce terme englobe « les règles, normes et stratégies, explicites ou implicites, qui influent sur les comportements individuels et la prise de décisions dans le milieu scolaire ». Pour les experts, ne pas en tenir compte revient, au mieux, à se priver de synergies potentielles, et au pire, à saper le potentiel du changement. S'agissant des ressources à mobiliser (financement, capital humain, équipement les installations, temps disponible alloués à la réforme) les auteurs rappellent que ces dernières doivent être perçues comme suffisantes et pérennes. De plus, les systèmes éducatifs sont lents à évoluer et les résultats à se matérialiser. Les contraintes de temps doivent être considérées attentivement et le rythme de la mise en œuvre réaliste, là où les agendas politiques sont contraints, pouvant par conséquent se montrer pressants.

Dans leur analyse ci-dessus, les deux experts qui sont des économistes se réfèrent à la théorie du changement et insistent sur le caractère systémique des processus de mise en œuvre des réformes. Paradoxalement, ils en démontrent les limites voire les contradictions comme l'ont montré les dernières réformes entreprises en France : réforme du lycée de 2010, celle du collège de 2016 et encore celle du lycée et du baccalauréat de 2018.

Dans un système hiérarchisé comme le nôtre où l'agenda politique avec le quinquennat dicte la temporalité des actions et des politiques publiques où les choix budgétaires visent la baisse des dépenses publiques, la mise en œuvre d'une stratégie systémique dans le respect des trois piliers cités ci-dessus demeure illusoire. D'où une mise en œuvre à la hussarde qui conduit à l'échec partiel voire total.

Les auteurs regrettent que « les réformes de l'éducation ne peuvent être couronnées de succès que si elles s'appuient sur une mise en œuvre efficace », et mettent en garde contre « des emprunts non réfléchis à d'autres pays (qui) peuvent induire des résultats inattendus ». Reconnaître le poids déterminant des contextes institutionnel, organisationnel ou politique, qui sont différents entre les pays (quoi de commun entre France, Canada, Estonie, Finlande, Corée du Sud ou Singapour) doit aussi interroger sur les limites du modèle et des outils prônés par l'OCDE (benchmarking, pilotage par la performance, nouvelle gestion RH) pour faire évoluer les systèmes éducatifs durant les 20 premières années du XXI<sup>e</sup> siècle et espérer les rendre efficaces à l'horizon 2030..

**Mohammed DARMAME**  
Secrétaire général adjoint

## Rencontre du CSFEF Hammamet



**CSFEF**

En amont du Sommet de la francophonie en octobre à Djerba, 3 journées de débats, avec à l'ordre du jour des plénières , des table-ronde : conditions d'exercice de l'activité syndicale, numérique au travail, atteinte des Objectifs de développement durable, éducation des filles dans l'espace francophone, d'information sur le PASEC... ainsi que des ateliers : dialogue social et droits syndicaux, protection sociale, santé et conditions de travail, représentativité syndicale et élections professionnelles.

Une rencontre de qualité, entre représentants d'organisations francophones d'une trentaine de pays.  
Une Pré-rencontre des femmes du CSFEF a d'emblée installé cette priorité d'action dans les débats.

**Journée internationale des migrants le 18 décembre :**  
**#PlusLibres de bouger où l'on veut**

La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille a été adoptée le 18 décembre 2000. Cette journée est une opportunité pour exiger l'accès aux droits fondamentaux pour toutes les personnes migrantes et l'arrêt des discriminations dont elles sont victimes dans le monde !

Des millions de personnes sont contraintes ou choisissent de quitter leur pays. Selon l'ONU, il y a actuellement 281 millions de migrants internationaux.

L'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme consacre ce droit à la mobilité. "Le droit à la mobilité est essentiel. Si on ne se rencontre pas, on ne peut pas se comprendre"

Il faut lutter pied à pied contre les idées reçues. "Faire une différence entre des Français.e.s expatrié.e.s dans le monde et des migrant.e.s sur le territoire français est une aberration". Dans nos activités, nous promouvons la citoyenneté mondiale, vecteur de paix.

**Christian CHAMPENDAL**  
Vice-président DU CSFEF

## L'agenda du Secrétariat général - Octobre - Novembre - Décembre 2022



- 28-29 septembre Conseil national UNSA
- 15 décembre Exécutif national UNSA Éducation
- 8 décembre Cérémonie Élection professionnelles (Direction de l'encadrement)
- 7 décembre Bureau national Snia-ipr
- 30 novembre Comité suivi du lycée d'enseignement général et technologique et du baccalauréat
- 24 novembre Conseil supérieur éducation (CSE)
- 17 novembre Bureau national UNSA Éducation
- 16 novembre Congrès SI.EN UNSA
- 15 novembre Rdv Annuel des Métiers de l'Education UNSA
- 9 novembre Commission spécialisée collège-lycée
- 8 novembre RDV UNSA Education avec l'IGESR a/s réforme de la formation des enseignant.es
- 7 novembre RDV avec le Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse
- 20 octobre Concertation bilan des LDG ministérielles relatives à la mobilité 2021-22
- 19 octobre Préparation fédérale CTMEN
- 18 octobre Dépôt de liste électorale à la CAPN des inspecteurs (DGRH)
- 13 octobre Echange sur le corps IA-IPR avec le Conseiller social du Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse
- 11 octobre Conseil supérieur éducation (CSE)
- 4 octobre Exécutif national UNSA Éducation
- Commission spécialisée collège-lycée



# Les délégué.e.s académiques du SNIA-IPR



1 AIX-MARSEILLE	Pierre-Olivier THEBAULT	DA	pierre-olivier.thebault@ac-aix-marseille.fr
2 AMIENS	Fabrice BROWET	DA-BN	fabrice.browet@ac-amiens.fr
3 BESANCON	Jean-Luc BERTOLIN	DA	jean-luc.bertolin@ac-besancon.fr
4 BORDEAUX	Philippe JANVIER	DA-BN	philippe.janvier@ac-bordeaux.fr
5 CAEN	Bruno DESCAMPS	DA	bruno.descamps@ac-normandie.fr
6 CLERMONT	Henri DURAN	DA	henri.Duran@ac-clermont.fr
7 CORSE	Sylvie FONTANA	DA	sylvie.fontana@ac-corse.fr
8 CRETTEIL	Brice SICART	DA	Brice.Sicart@ac-creteil.fr
9 DIJON	Paul GERMAIN	DA	paul.germain@ac-dijon.fr
10 IH2EF	Agnès GIZARD	DA-BN	agnes.gizard@ac-lyon.fr
11 GRENOBLE	Christian CHAMPENDAL	CAPN-DA-BN	christian.champendal@ac-grenoble.fr
12 GUADELOUPE	Christelle CHARRIER	DA	christelle.charrier@ac-guadeloupe.fr
13 GUYANE	Vincent THIERRY	DA	thierry.vincent@ac-guyane.fr
14 LILLE	Stéphane HENRY	DA	stephane.henry@ac-lille.fr
15 LIMOGES	Franck LUCHEZ	DA-BN	franck.luchez@ac-limoges.fr
16 LYON	Jean-Luc COURNAC	DA	jean-luc.cournac@ac-lyon.fr
17 MARTINIQUE	Frédérique HANNEQUIN	CAPN-DA-BN	frhannequin@gmail.com
18 MAYOTTE	Loetizia FAYOLLE	DA	loetizia.fayolle@ac-mayotte.fr
19 MONTPELLIER	Cyril MOLLERA	DA	cyril.mollera@ac-montpellier.fr
20 NANCY-METZ	Romuald TOMASINI	DA	romuald.tomasini@ac-nancy-metz.fr
21 NANTES	Marianne WOJCIK	DA	marianne.wojciek@ac-nancy-metz.fr
22 NICE	Didier GOUIL	DA	dgouil@ac-nantes.fr
23 NOUVELLE CALEDONIE	Hélène CROISONNIER	DA	helene.croisonnier@ac-nice.fr
24 ORLEANS TOURS	Laurent CHARDON	DA	laurent.chardon@ac-noumea.nc
25 PARIS	Cyril DESOUCHES	DA	cyril.desouches@ac-orleans-tours.fr
26 POITIERS	Alienor VERONESE	DA	alienor.veronese@ac-orleans-tours.fr
27 POLYNESIE	Aurélie SURATTEAU	DA -BN	aurelie.Suratteau@ac-paris.fr
28 REIMS	Thierry ROLANDO	DA	thierry.rolando@ac-paris.fr
29 RENNES	Éric BARJOLLE	DA	eric.barjolle@ac-poitiers.fr
30 RETRAITES	Sylvie MARTINEAU	Contact	
31 REUNION	Patrick BORLOZ	DA	patrick.borloz@ac-reims.fr
32 ROUEN	Gilles PATRY	DA	gilles.patry@ac-rennes.fr
33 STRASBOURG	Danielle KUNEMANN	BN	d.kunemann@orange.fr
34 TOULOUSE	Annick AMADEUF	DA	annik.amadeuf@ac-reunion.fr
35 VERSAILLES	Hervé KERADEC	DA	herve.keradec@ac-rouen.fr
	Audrey STEINMANN	DA	audrey.steinmann@ac-strasbourg.fr
	Fabien VERGEZ	DA	fabien.vergez@ac-toulouse.fr
	Ludovic LEGRY	DA	ludovic.legry@ac-toulouse.fr
	Dominique CHAMBLAY	Contact	

# Bulletin d'adhésion

## Rejoignez le SNIA-IPR !

# Snia-ipr



### DESTINATAIRE

Votre délégué académique qui procédera ultérieurement à un envoi groupé (bulletins et cotisations) à **Thierry BRUNET** - Trésorier - 5, Place Clemenceau - 25300 PONTARLIER ou à l'attention de Christian CHAMPENDAL - SNIA-IPR UNSA - 87 bis av. Georges Gosnat – 94853 IVRY/SEINE

### ADHÉRENT\*

**Je soussigné(e)**  Mme  M.

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone personnel : ..... Portable : .....

Adresse électronique : .....

IA-IPR de (spécialité/discipline) : ..... Académie : .....

Adhère  Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR

**Important : Les cotisations au titre de l'année scolaire 2022-2023 doivent être réglées avant le 31 décembre 2022 pour donner lieu à la réduction fiscale au titre de la déclaration de revenus 2022.**

### COTISATION\*

- Membre actif hors classe**, je verse la somme de 100,00 € (coût 34,00 € avec réduction fiscale).
- Membre actif classe normale** (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 80,00 € (coût 27,00 € avec réduction fiscale).
- Membre actif classe normale** (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 50,00 € (coût 17,00 € avec réduction fiscale).
- Stagiaire**, je verse la somme de 50,00 € (coût 17,00 € avec réduction fiscale).
- Membre retraité**, je verse la somme de 50,00 € (coût 17,00 € avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, bd Aristide BRIAND - 91600 SAVIGNY/ORGE.
- Membre bienfaiteur**, je verse la somme (libre) de .....

### PAIEMENT DE VOTRE COTISATION

- par virement bancaire** (modalité à privilégier) :  
au bénéfice de Ass SNIA-IPR. BP BFC PONTARLIER-00007  
IBAN : FR76 1080 7000 0772 4217 2616 620 BIC : CCBPFRPPDJN  
avec bulletin d'adhésion complété et signé (téléchargeable sur le site) à remettre à votre délégué académique
- par chèque**, à l'ordre de SNIA-IPR :  
- à remettre de préférence à votre délégué académique avec bulletin d'adhésion complété et signé (téléchargeable sur le site) pour son envoi groupé (bulletins et cotisations) ;  
- à défaut : envoi courrier à Christian CHAMPENDAL-SNIA-IPR UNSA - 87 bis av. Georges Gosnat – 94853 Ivry/Seine

- Je souhaite**  **Je ne souhaite pas que l'ensemble de ces données figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.**

Date et signature : Le ..... / ..... / .....

SIGNATURE

\* Cochez les cases correspondant à votre situation

Adhésion en ligne  
en rubrique "formulaires"

**Cliquez ici !**



[casden.fr](http://casden.fr)



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE 

« COMME NOUS,  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ! »

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata, agents de la Fonction publique

